

**PROCES-VERBAL D’AFFICHAGE  
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MERCREDI 08 AVRIL 2026 A 18H**

DÉPARTEMENT DU GARD  
Arrondissement de Nîmes  
Canton de Roquemaure  
**COMMUNE DE LIRAC**

L’an deux mille vingt-six et le mercredi 08 avril à dix-huit heures,  
Le Conseil Municipal de la Commune de LIRAC (Gard), dûment convoqué,  
s’est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil municipal, sous la  
Présidence de Monsieur Cédric CLEMENTE,

**Présents** : CLEMENTE Cédric - FAUCHON Isabelle - LAVINA Bernard -  
BOINEAU Sandrine - BLANCHARD Patrick - VAUTRIN Éric – LAURENT  
Béatrice – HENON Patrice – FOURMANOIT Jérôme – DEFLAUX Leila –  
KERDAVID Olivier - JOSSIN Angélique – ASTIER Florent – BATTISTELLI  
Camille – COSTE Emma.

A été nommée secrétaire : FAUCHON Isabelle

M le Maire propose aux membres présents de rajouter une question à l’ordre du  
jour :

- Délibération portant sur une demande de subvention concernant des  
travaux de restauration et/ou valorisation de patrimoines vernaculaires de  
la Sainte Baume au CD 30  
A l’unanimité, les membres présents acceptent de rajouter cette question  
à l’ordre du jour.

**QUESTION 1**

Rapporteur : M le Maire

**Election du Maire**

**Approbation du procès-verbal et des délibérations du Conseil  
Municipal du vendredi 20 mars 2026**

Pas d’intervention.

**Unanimité**

**QUESTION 2**

Rapporteur : M le Maire

**Délibération fixant les indemnités de fonction des élus**

Pas d’intervention

**Unanimité**

**QUESTION 3**

Rapporteur : M le Maire

**Délibération relative aux délégations consenties au maire par le  
conseil municipal**

Intervention : M. DUROU

**Unanimité**

**QUESTION 4**

Rapporteur : M le Maire

Village authentique



**Mairie de Lirac**

65, rue du Pont du Nizon  
30126 Lirac

Téléphone accueil  
04 66 50 01 54

Email  
accueil@lirac.fr

Site internet  
www.lirac.fr

**PROCES-VERBAL  
D’AFFICHAGE**

**SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MERCREDI 08 AVRIL  
2026  
A 18H  
2/3**

**Désignation d'un conseiller spécialement mandaté pour les autorisations d'urbanisme**  
Pas d'intervention.  
**Unanimité**

**QUESTION 5**

Rapporteur : M le Maire  
**Délibération portant création des commissions municipales et désignation des membres**  
Pas d'intervention.  
**Unanimité**

**QUESTION 6**

Rapporteur : M le Maire  
**Désignation des membres de la commission municipale d'appel d'offres**  
Pas d'intervention.  
**Unanimité**

**QUESTION 7**

Rapporteur : M le Maire  
**Délibération portant sur la désignation du correspondant de la commune auprès du CAUE (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) du Gard**  
Intervention : M BLANCHARD P ; Mme LAURENT B.  
**Unanimité**

**QUESTION 8**

Rapporteur : M le Maire  
**Désignation du représentant au sein de la société publique locale « SPL30 »**  
Pas d'intervention.  
**Unanimité**

**QUESTION 9**

Rapporteur : M le Maire  
**Désignation du correspondant « Défense »**  
Pas d'intervention.  
**Unanimité**

**QUESTION 10**

Rapporteur : M le Maire  
**Désignation des délégués au syndicat Territoire d'Energie Gard-SMEG**  
Intervention : M HENON P.  
**Unanimité**

**QUESTION 11**

Rapporteur : M le Maire  
**Désignation des délégués au syndicat intercommunal d'information géographique (SIIG)**  
Pas d'intervention.  
**Unanimité**

Village authentique



**Mairie de Lirac**  
65, rue du Pont du Nizon  
30126 Lirac

**Téléphone accueil**  
04 66 50 01 54

**Email**  
accueil@lirac.fr

**Site internet**  
www.lirac.fr

**PROCES-VERBAL  
D’AFFICHAGE**

**SEANCE  
DU CONSEIL MUNICIPAL  
DU MERCREDI 08 AVRIL  
2026**

**A 18H  
3/3**

**QUESTION 12**

Rapporteur : M le Maire

**Désignation d’un délégué élu au comité national d’action sociale (CNAS)**

Pas d’intervention.

**Unanimité**

**QUESTION 13**

Rapporteur : M le Maire

**Désignation des délégués au syndicat du lycée Jean Vilar – Villeneuve-les-Avignon**

Pas d’intervention.

**Unanimité**

**QUESTION 14**

Rapporteur : M le Maire

**Désignation des délégués au SIVU de l’Yeuseraie**

Pas d’intervention.

**Unanimité**

**QUESTION 15**

Rapporteur : M le Maire

**Désignation des représentants au sein de l’association des communes forestières**

Pas d’intervention.

**Unanimité**

**QUESTION 16**

Rapporteur : M le Maire

**Délibération portant** sur une demande de subvention concernant des travaux de restauration et/ou valorisation de patrimoines vernaculaires de la Sainte Baume au CD 30

Pas d’intervention.

**Unanimité**

**QUESTION 17**

Questions diverses

La séance est levée à 19H40

**La Secrétaire  
Isabelle FAUCHON**

**Le Maire  
Cédric CLEMEN**



Village authentique



**Mairie de Lirac**  
65, rue du Pont du Nizon  
30126 Lirac

**Téléphone accueil**  
04 66 50 01 54

**Email**  
accueil@lirac.fr

**Site internet**  
www.lirac.fr



Envoyé en préfecture le 09/04/2026  
Reçu en préfecture le 09/04/2026  
Publié le 09.04.2026  
ID : 030-213001498-20260408-DEL09\_2026-DE

Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 09-2026

Nature de l'acte : 5.2 Fonctionnement des assemblées

DÉPARTEMENT DU GARD

Arrondissement de Nîmes

Canton de Roquemaure

COMMUNE DE LIRAC

Séance du 08 avril 2026

L'an deux mille vingt-six et le mercredi 08 avril à dix-huit heures,  
Le Conseil Municipal de la Commune de LIRAC (Gard), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur Cédric CLEMENTE,

**Présents :** CLEMENTE Cédric - FAUCHON Isabelle - LAVINA Bernard - BOINEAU Sandrine - BLANCHARD Patrick - VAUTRIN Éric - LAURENT Béatrice - HENON Patrice - FOURMANOIT Jérôme - DEFLAUX Leila - KERDAVID Olivier - JOSSIN Angélique - ASTIER Florent - BATTISTELLI Camille - COSTE Emma.

A été nommée secrétaire : FAUCHON Isabelle

### OBJET : Délibération fixant les indemnités de fonction des élus

Vu les articles L.2123-20 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales, relatifs aux indemnités dont les élus locaux peuvent bénéficier  
Vu la loi du 22 décembre 2025 portant création d'un statut de l'élu local

Considérant le montant total des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au Maire et aux adjoints.

Considérant les délégations de fonction accordées par le Maire aux adjoints et à certains conseillers municipaux.

Considérant que le Conseil Municipal peut faire masse des indemnités pour les répartir entre les bénéficiaires qu'il aura désignés en tenant compte de leur charge de travail, sans dépasser le montant total des indemnités susceptibles d'être accordées au Maire et adjoints en exercice.

Considérant que la loi du 22 décembre 2025 revalorise, à compter du 24 décembre 2025, le montant maximal des indemnités de fonction des maires et des adjoints aux maires des communes de moins de 20 000 habitants. Cette revalorisation sera plus importante pour les maires et adjoints des petites communes.

Les indemnités de fonction du Maire et des adjoints sont fixées, par strates démographiques, en pourcentage de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique. Le Maire précise que la commune appartenant à la strate démographique de 500 à 999 habitants, l'indemnité mensuelle est fixée à 1 820.96 € pour le Maire (soit 44.3 % de l'indice) et l'indemnité maximale susceptible d'être accordée mensuellement aux adjoints est de 483.81€ pour chacun des adjoints (soit 11.77 % de l'indice).

Le calcul de l'enveloppe indemnitaire à ne pas dépasser est donc de : 44 887.015€  
Indice 1027 brut (Valeur d'indice du point au du 1er janvier 2026).

Il est précisé que :

L'indemnité allouée au Maire est fixée au taux maximal prévu, sauf si, à la demande du Maire, le conseil municipal en décide autrement.

L'indemnité versée à un adjoint peut dépasser le maximum prévu (sans pour autant dépasser l'indemnité maximale du Maire), à condition que le montant total des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au maire et aux adjoints en exercice ne soit pas dépassé.

NOMBRE DE MEMBRES		
Affiliés au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15

Date de la convocation

31/03/2026

Date d'affichage

01/04/2026

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
et publication

Village authentique



Mairie de Lirac

65, rue du Pont du Nizon  
30126 Lirac

Téléphone accueil

04 66 50 01 54

Email

accueil@lirac.fr

Site internet

www.lirac.fr

"Mon village vit et  
nous unit."

Délibération n°09/2026

Les conseillers municipaux bénéficiant de délégations de fonctions du Maire peuvent recevoir une indemnité (qui peut dépasser les 6% de l'indice) sur décision du conseil municipal et dans la limite de l'enveloppe indemnitaire.

Il peut être attribué aux conseillers une indemnité de fonction, sous deux conditions :  
Celle-ci doit rester dans l'enveloppe globale, à savoir le montant total des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au Maire et aux adjoints.  
Elle ne peut excéder 6 % de l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Le Maire invite le Conseil Municipal à se prononcer sur l'application de ces dispositions et sur les modalités de répartition des crédits alloués aux adjoints et conseillers municipaux attributaires des délégations et aux autres conseillers municipaux, tel que présenté ci-dessous :

N°	INDEMNITES DES ELUS	Nom de l' élu	Base Indice 1027	Montant mensuel
			Taux retenu	
1	Le Maire	CLEMENTE CEDRIC	41,00%	1 685,32 €
2	1ère adjointe	FAUCHON ISABELLE	8,00%	328,84 €
3	2ème adjoint	LAVINA BERNARD	8,00%	328,84 €
4	3ème adjoint	BOINEAU SANDRINE	8,00%	328,84 €
5	4ème adjoint	BLANCHARD PATRICK	8,00%	328,84 €
6	Conseiller municipal délégué	BASTITELLI CAMILLE	3,00%	123,32 €
7	Conseiller municipal délégué	FOURMANOIT JEROME	3,00%	123,32 €
8	Conseiller municipal délégué	COSTE EMMA	3,00%	123,32 €
9	Conseiller municipal délégué	KERDAVID OLIVIER	3,00%	123,32 €
10	Conseiller municipal délégué	HENON PATRICE	3,00%	123,32 €
11	Conseiller municipal délégué	VAUTRIN ERIC	3,00%	123,32 €

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité, :**

- **Valide** le tableau des indemnités tel que présenté ci-dessus.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et ans susdits.

**Le Maire Cédric CLEMENTE**



Envoyé en préfecture le 09/04/2026

Reçu en préfecture le 09/04/2026

Publié le 09.04.2026

ID : 030-213001498-20260408-DEL09\_2026-DE

Village authentique



**Mairie de Lirac**

65, rue du Pont du Nizon  
30126 Lirac

**Téléphone accueil**

04 66 50 01 54

**Email**

accueil@lirac.fr

**Site internet**

www.lirac.fr

"Mon village vit et nous unit."

Délibération n°09/2026



Envoyé en préfecture le 09/04/2026  
Reçu en préfecture le 09/04/2026  
Publié le 09 04 2026  
ID : 030-213001498-20260408-DEL10\_2026-DE

Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 10-2026

Nature de l'acte : 5.2 Fonctionnement des assemblées

Séance du 08 avril 2026

DÉPARTEMENT DU GARD  
Arrondissement de Nîmes  
Canton de Roquemaure  
**COMMUNE DE LIRAC**

L'an deux mille vingt-six et le mercredi 08 avril à dix-huit heures,  
Le Conseil Municipal de la Commune de LIRAC (Gard), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur Cédric CLEMENTE,

**Présents :** CLEMENTE Cédric - FAUCHON Isabelle - LAVINA Bernard - BOINEAU Sandrine - BLANCHARD Patrick - VAUTRIN Éric - LAURENT Béatrice - HENON Patrice - FOURMANOIT Jérôme - DEFLAUX Leila - KERDAVID Olivier - JOSSIN Angélique - ASTIER Florent - BATTISTELLI Camille - COSTE Emma.

A été nommée secrétaire : FAUCHON Isabelle

### OBJET : Délibération relative aux délégations consenties au maire par le conseil municipal

M le Maire expose que les articles L 2122-22 et L 2122-23 du code général des collectivités territoriales donnent au conseil municipal la possibilité de déléguer au maire pour la durée de son mandat certaines attributions de cette assemblée.

**Dans un souci de favoriser une bonne administration communale et après en avoir délibéré, le conseil municipal décide à l'unanimité, pour la durée du présent mandat, de confier à M. le maire les délégations suivantes :**

- 1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux et de procéder à tous les actes de délimitation des propriétés communales ;
- 3° De procéder, **dans les limites d'un montant de 100 000 €**, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couvertures des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L 1618-2 et au a de l'article [L. 2221-5-1](#), sous réserve des dispositions du c de ce même article, et de passer à cet effet les actes nécessaires. Les délégations consenties en application du présent article prennent fin dès l'ouverture de la campagne électorale pour le renouvellement du conseil municipal.
- 4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au budget ;
- 5° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- 6° De passer les contrats d'assurance ainsi que d'accepter les indemnités de sinistre y afférentes ;
- 7° De créer, modifier ou supprimer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- 8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 9° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 10° De décider l'aliénation de gré à gré de biens mobiliers jusqu'à 4 600 euros ;
- 11° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, huissiers de justice et experts ;
- 12° De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
- 13° De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;

Délibération n°10/2026

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15

Date de la convocation
31/03/2026

Date d'affichage
01/04/2026

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
et publication

Village authentique



#### Mairie de Lirac

65, rue du Pont du Nizon  
30126 Lirac

Téléphone accueil  
04 66 50 01 54

Email  
accueil@lirac.fr

Site internet  
www.lirac.fr

"Mon village vit et nous unit."

- 14° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;  
15° D'exercer, au nom de la commune, les droits de préemption définis par le code de l'urbanisme, que la commune en soit titulaire ou délégataire, de déléguer l'exercice de ces droits à l'occasion de l'aliénation d'un bien selon les dispositions prévues aux articles L 211-2 à L 211-2-3 ;  
16° D'intenter au nom de la commune les actions en justice ou de défendre la commune dans les actions intentées contre elle, devant les tribunaux administratifs y compris les juridictions européennes et de transiger avec les tiers dans la limite de 1 000 € pour les communes de moins de 50 000 habitants et de 5 000 € pour les communes de 50 000 habitants et plus. Le maire pourra également porter plainte au nom de la commune ;  
17° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 10 000 € par sinistre ;  
18° De donner, en application de l'article L. 324-1 du code de l'urbanisme, l'avis de la commune préalablement aux opérations menées par un établissement public foncier local ;  
20° De réaliser les lignes de trésorerie sur la base d'un montant maximum autorisé fixé à 100 000 € par année civile.

Le conseil municipal autorise expressément le maire à subdéléguer sa signature, dans le cadre des délégations consenties par la présente délibération, aux agents concernés, conformément à l'article L 2122-19 du CGCT.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et ans susdits.

Le Maire Cédric CLEMENTE



Envoyé en préfecture le 09/04/2026  
Reçu en préfecture le 09/04/2026  
Publié le 09.04.2026  
ID : 030-213001498-20260408-DEL10\_2026-DE

Village authentique



**Mairie de Lirac**

65, rue du Pont du Nizon  
30126 Lirac

**Téléphone accueil**

04 66 50 01 54

**Email**

accueil@lirac.fr

**Site internet**

www.lirac.fr

"Mon village vit et nous unit."

Délibération n°10/2026

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 11-2026

Nature de l'acte : 2.2 Actes relatifs au droit d'occupation ou d'utilisation des sols

Séance du 08 avril 2026

DÉPARTEMENT DU GARD  
Arrondissement de Nîmes  
Canton de Roquemaure  
COMMUNE DE LIRAC

L'an deux mille vingt-six et le mercredi 08 avril à dix-huit heures,  
Le Conseil Municipal de la Commune de LIRAC (Gard), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur Cédric CLEMENTE,

**Présents :** CLEMENTE Cédric - FAUCHON Isabelle - LAVINA Bernard - BOINEAU Sandrine - BLANCHARD Patrick - VAUTRIN Éric - LAURENT Béatrice - HENON Patrice - FOURMANOIT Jérôme - DEFLAUX Leila - KERDAVID Olivier - JOSSIN Angélique - ASTIER Florent - BATTISTELLI Camille - COSTE Emma.

A été nommée secrétaire : FAUCHON Isabelle

**OBJET : Désignation d'un conseiller spécialement mandaté pour les autorisations d'urbanisme**

Vu le code de l'urbanisme,

Considérant que l'article L. 422-7 du code susvisé dispose : « Si le maire ... est intéressé au projet faisant l'objet de la demande de permis ou de la déclaration préalable, soit en son nom personnel, soit comme mandataire, le conseil municipal de la commune ... désigne un autre de ses membres pour prendre la décision »,

Considérant que le Maire peut être conduit à solliciter des autorisations d'urbanisme au nom et pour le compte de la commune elle-même, ou encore de structures intercommunales ou associatives, tout comme il peut l'être pour son propre compte, éventuellement par interposition familiale ou d'intérêts,

Que, dans ces situations, la signature des actes par un adjoint n'est pas satisfaisante puisque ce dernier agit par délégation du Maire,

Considérant que, dans ces conditions, et par application de l'article L. 422-7 susvisé, il y a lieu de désigner un autre membre du conseil municipal pour prendre la décision en matière d'urbanisme, lorsque le Maire est ainsi empêché,

Considérant que pour le bon fonctionnement du service public communal, et la continuité du service qui est due au public, il y a lieu de permettre à ce conseiller municipal spécialement désigné de déléguer, si nécessaire, et pour un temps limité à deux mois, la faculté de prendre les décisions concernées, passé lequel délai le Conseil se réserve de désigner, si nécessaire, un autre conseiller à cet effet,

Considérant que Patrick BLANCHARD déclare accepter d'être ainsi désigné à cette fonction par le Conseil,

Qu'il y a donc lieu de le désigner,

**Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide :**

- **De désigner** Patrick BLANCHARD pour prendre la décision d'urbanisme, dans tous les cas

Délibération n°11/2026

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15

Date de la convocation
31/03/2026

Date d'affichage
01/04/2026

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
et publication

Village authentique



**Mairie de Lirac**  
65, rue du Pont du Nizon  
30126 Lirac

**Téléphone accueil**  
04 66 50 01 54

**Email**  
accueil@lirac.fr

**Site internet**  
www.lirac.fr

"Mon village vit et nous unit."

où le Maire est intéressé à un projet faisant l'objet d'un permis de construire, d'un permis d'aménager ou d'une déclaration préalable, ou d'une quelconque décision d'urbanisme créatrice de droits pour son bénéficiaire,

- **De préciser** que le conseiller ainsi désigné pourra déléguer, mais seulement pour une durée inférieure à deux mois, la fonction spéciale dont il est chargé par la présente délibération,
- **De charger** Monsieur le Maire de toutes les formalités de publicité de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

**Le Maire Cédric CLEMENTE**



Envoyé en préfecture le 09/04/2026

Reçu en préfecture le 09/04/2026

Publié le 09.04.2026

ID : 030-213001498-20260408-DEL11\_2026-DE

Village authentique



**Mairie de Lirac**

65, rue du Pont du Nizon  
30126 Lirac

**Téléphone accueil**

04 66 50 01 54

**Email**

accueil@lirac.fr

**Site internet**

www.lirac.fr

*"Mon village vit et nous unit."*

Délibération n°11/2026



Envoyé en préfecture le 09/04/2026  
Reçu en préfecture le 09/04/2026  
Publié le 09 04 2026  
ID : 030-213001498-20260408-DEL12\_2026-DE

Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 12-2026

Nature de l'acte : 5.3 Désignation de représentants

Séance du 08 avril 2026

DÉPARTEMENT DU GARD  
Arrondissement de Nîmes  
Canton de Roquemaure  
**COMMUNE DE LIRAC**

L'an deux mille vingt-six et le mercredi 08 avril à dix-huit heures,  
Le Conseil Municipal de la Commune de LIRAC (Gard), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur Cédric CLEMENTE,

**Présents :** CLEMENTE Cédric - FAUCHON Isabelle - LAVINA Bernard - BOINEAU Sandrine - BLANCHARD Patrick - VAUTRIN Éric - LAURENT Béatrice - HENON Patrice - FOURMANOIT Jérôme - DEFLAUX Leila - KERDAVID Olivier - JOSSIN Angélique - ASTIER Florent - BATTISTELLI Camille - COSTE Emma.

A été nommée secrétaire : FAUCHON Isabelle

### OBJET : Délibération portant création des commissions municipales et désignation des membres

M le Maire informe l'assemblée que les commissions créées à l'initiative du conseil municipal doivent être composées de façon à respecter le principe de la représentation proportionnelle. La loi ne fixant pas de méthode particulière pour la répartition des sièges de chaque commission, le conseil municipal doit s'efforcer de rechercher la pondération qui reflète le plus fidèlement la composition politique de l'assemblée.

M le Maire propose au conseil municipal de constituer les commissions municipales ci-dessous et d'en élire les membres en respectant le principe de la représentation proportionnelle :

La commission d'action sociale  
La commission Magazine Municipal  
La commission extra-municipale « Conseil des Jeunes »  
La commission Culture et Patrimoine

Ceci extant exposé,  
Considérant que M le Maire est Président de droit de chaque commission.

**Le conseil municipal ouï l'exposé de M le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité, des membres présents ou représentés :**

- Décide de constituer les commissions suivantes :
  - La commission d'action sociale
  - La commission Magazine Municipal
  - La commission extra-municipale « Conseil des Jeunes »
  - La commission Culture et Patrimoine
- Décide, qu'au titre de l'article L.2121.21 du CGCT, de ne pas procéder au vote à bulletin secret.
- Procède à l'élection des membres des 4 commissions :

#### Commission d'action sociale

Adjoint délégué : M. LAVINA Bernard

Mesdames DEFLAUX LEILA, BOINEAU Sandrine, JOSSIN Angélique et FAUCHON Isabelle

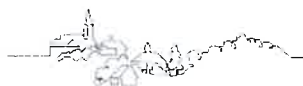
NOMBRE DE MEMBRES		
Affiliés au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15

Date de la convocation
31/03/2026

Date d'affichage
01/04/2026

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
et publication

Village authentique



#### Mairie de Lirac

65, rue du Pont du Nizon  
30126 Lirac

Téléphone accueil  
04 66 50 01 54

Email  
accueil@lirac.fr

Site internet  
www.lirac.fr

"Mon village vit et nous unit."

Délibération n°12/2026

**Commission Magazine Municipal**

**Conseillère municipale déléguée : Mme BATTISTELLI Camille**

Messieurs ASTIER Florent, BLANCHARD Patrick et Mme JOSSIN Angélique

**Commission « Conseil des Jeunes »**

**Conseillère municipale déléguée : Mme COSTE Emma**

Mes dames DEFLAUX Leïla, BOINEAU Sandrine et M. HENON Patrice

**Commission Culture et Patrimoine**

**Le Maire : CLEMENTE Cédric**

Mesdames DEFLAUX Leïla, BOINEAU Sandrine, BATTISTELLI Camille, LAURENT Béatrice et Messieurs HENON Patrice, et ASTIER Florent

Donne pouvoir à M. le Maire pour l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

**Le Maire Cédric CLEMENTE**



Envoyé en préfecture le 09/04/2026

Reçu en préfecture le 09/04/2026

Publié le 09.04.2026

ID : 030-213001498-20260408-DEL12\_2026-DE

Village authentique



**Mairie de Lirac**

65, rue du Pont du Nizon  
30126 Lirac

**Téléphone accueil**

04 66 50 01 54

**Email**

accueil@lirac.fr

**Site internet**

www.lirac.fr

"Mon village vit et  
nous unit."

Délibération n°12/2026

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**N° 13-2026**

Nature de l'acte : 5.3 Désignation de représentants

**Séance du 08 avril 2026**

DÉPARTEMENT DU GARD  
Arrondissement de Nîmes  
Canton de Roquemaure  
**COMMUNE DE LIRAC**

L'an deux mille vingt-six et le mercredi 08 avril à dix-huit heures,  
Le Conseil Municipal de la Commune de LIRAC (Gard), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur Cédric CLEMENTE,

**Présents** : CLEMENTE Cédric - FAUCHON Isabelle - LAVINA Bernard - BOINEAU Sandrine - BLANCHARD Patrick - VAUTRIN Éric - LAURENT Béatrice - HENON Patrice - FOURMANOIT Jérôme - DEFLAUX Leila - KERDAVID Olivier - JOSSIN Angélique - ASTIER Florent - BATTISTELLI Camille - COSTE Emma.

A été nommée secrétaire : FAUCHON Isabelle

**OBJET : Désignation des membres de la commission municipale d'appel d'offres**

VU les articles 22 et 23 du code des marchés publics,  
Considérant qu'à la suite des élections municipales, il convient de constituer la commission d'appel d'offres et ce pour la durée du mandat,  
Considérant qu'outre le Maire, Président, cette commission est composée de TROIS membres titulaires et TROIS membres suppléants élus par le conseil municipal.  
Considérant que l'élection des membres élus de la commission d'appel d'offres doit avoir lieu à bulletin secret et qu'il convient de procéder de même pour l'élection des suppléants en nombre égal à celui des titulaires.

**Le conseil municipal, à l'unanimité**

- **DECIDE** de procéder à l'élection des **TROIS** membres titulaires et des **TROIS** membres suppléants de la Commission d'Appel d'Offres (CAO), à la représentation proportionnelle au plus fort reste :

**1<sup>er</sup> TOUR :**

**Membres titulaires**

Nombre de votants : 15  
Bulletins blancs ou nuls : 0  
Nombre de suffrages exprimés : 15  
Sièges à pourvoir : 3  
Quotient électoral : 5

➔ **PROCLAME** élus les membres titulaires suivants : M KERDAVID - M FOURMANOIT et M HENON

**Membres suppléants**

Nombre de votants : 15  
Bulletins blancs ou nuls : 0  
Nombre de suffrages exprimés : 15  
Sièges à pourvoir : 3  
Quotient électoral : 5

➔ **PROCLAME** élus les membres suppléants suivants : Mme BATTISTELLI - Mme FAUCHON et M LAVINA

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Le Maire Cédric CLEMENTE



Délibération n°13/2026

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15

Date de la convocation
31/03/2026

Date d'affichage
01/04/2026

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture et publication

Village authentique



**Mairie de Lirac**

65, rue du Pont du Nizon  
30126 Lirac

**Téléphone accueil**  
04 66 50 01 54

**Email**  
accueil@lirac.fr

**Site internet**  
www.lirac.fr

"Mon village vit et nous unit."



Envoyé en préfecture le 09/04/2026  
Reçu en préfecture le 09/04/2026  
Publié le 09.04.2026  
ID : 030-213001498-20260408-DEL14\_2026-DE

Liberté • Égalité • Fraternité  
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 14-2026

Nature de l'acte : 5.3 Désignation de représentants

Séance du 08 avril 2026

DÉPARTEMENT DU GARD  
Arrondissement de Nîmes  
Canton de Roquemaure  
COMMUNE DE LIRAC

L'an deux mille vingt-six et le mercredi 08 avril à dix-huit heures,  
Le Conseil Municipal de la Commune de LIRAC (Gard), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur Cédric CLEMENTE,

**Présents :** CLEMENTE Cédric - FAUCHON Isabelle - LAVINA Bernard - BOINEAU Sandrine - BLANCHARD Patrick - VAUTRIN Éric - LAURENT Béatrice - HENON Patrice - FOURMANOIT Jérôme - DEFLAUX Leila - KERDAVID Olivier - JOSSIN Angélique - ASTIER Florent - BATTISTELLI Camille - COSTE Emma.

A été nommée secrétaire : FAUCHON Isabelle

**OBJET : Délibération portant sur la désignation du correspondant de la commune auprès du CAUE (Conseil d'architecture, d'urbanisme et de l'environnement) du Gard**

NOMBRE DE MEMBRES		
Affiliés au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15

Date de la convocation
31/03/2026

Date d'affichage
01/04/2026

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
et publication

Vu la loi du 3 janvier 1977 sur l'architecture,  
Vu le décret n°78-172 du 9 février 1978 portant approbation des statuts types des Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement mentionnés au titre II de la loi n°77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture,  
Vu le courrier en date du 10 juin 2020 de la Présidente du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Gard, Madame Maryse GIANNACCINI,

Considérant que le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Gard assure la promotion de la qualité architecturale et intervient en matière d'urbanisme, d'environnement et des paysages,  
Considérant que la loi a confié aux Conseils d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement un rôle de sensibilisation, d'information ainsi qu'une mission de développement de la participation de nos concitoyens sur toutes ces thématiques,  
Considérant la proposition du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Gard de désigner un correspondant du CAUE dont les attributions seront les suivantes :

1. Le correspondant communal sera amené, s'il le souhaite, à participer à l'assemblée consultative du CAUE, espace de rencontres et d'expression libre entre élus et représentants associatifs (4-5 réunions annuelles environ).
2. Le correspondant sera convié aux manifestations de sensibilisation du CAUE à l'intention des maîtres d'ouvrages publics, techniciens et professionnels de l'aménagement proposées dans l'objectif d'accroître le degré d'exigence qualitative en ce domaine (ateliers de territoire...).
3. Le correspondant sera invité aux actions culturelles du CAUE et destinataire d'une information en lien avec les problématiques actuelles d'aménagement, environnementales, de protection et de valorisation du patrimoine, et plus généralement concernant la transition écologique.

L'ensemble de ces actions conduites par le CAUE 30 a vocation à confronter des regards différents à travers des témoignages, des positionnements, des expériences qui permettront de mieux appréhender la réalité du territoire gardois et de réfléchir à son avenir.

La durée du mandat est de trois ans.

Village authentique



Mairie de Lirac

65, rue du Pont du Nizon  
30126 Lirac

Téléphone accueil  
04 66 50 01 54

Email  
accueil@lirac.fr

Site internet  
www.lirac.fr

"Mon village vit et  
nous unit."

Délibération n°14/2026

En conséquence, il vous est proposé de désigner M. HENON Patrice comme titulaire et M. BLANCHARD Patrick comme suppléant, en qualité de correspondant du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Gard.

**Le conseil municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité :**

- Désigne Monsieur HENON Patrice comme titulaire et Mme LAURENT Béatrice comme suppléante en qualité de correspondant du Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement du Gard.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

**Le Maire Cédric CLEMENTE**



Envoyé en préfecture le 09/04/2026

Reçu en préfecture le 09/04/2026

Publié le 09 04 2026

ID : 030-213001498-20260408-DEL14\_2026-DE

Village authentique



**Mairie de Lirac**

65, rue du Pont du Nizon  
30126 Lirac

**Téléphone accueil**

04 66 50 01 54

**Email**

accueil@lirac.fr

**Site internet**

www.lirac.fr

*"Mon village vit et nous unit."*

Délibération n°14/2026

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**N° 15-2026**

Nature de l'acte : 5.3 Désignation de représentants

**Séance du 08 avril 2026**

DÉPARTEMENT DU GARD  
Arrondissement de Nîmes  
Canton de Roquemaure  
**COMMUNE DE LIRAC**

L'an deux mille vingt-six et le mercredi 08 avril à dix-huit heures,  
Le Conseil Municipal de la Commune de LIRAC (Gard), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur Cédric CLEMENTE,

**Présents :** CLEMENTE Cédric - FAUCHON Isabelle - LAVINA Bernard - BOINEAU Sandrine - BLANCHARD Patrick - VAUTRIN Éric - LAURENT Béatrice - HENON Patrice - FOURMANOIT Jérôme - DEFLAUX Leila - KERDAVID Olivier - JOSSIN Angélique - ASTIER Florent - BATTISTELLI Camille - COSTE Emma.

A été nommée secrétaire : FAUCHON Isabelle

**OBJET : Désignation du représentant au sein de la société publique locale « SPL30 ».**

Monsieur le Maire rappelle aux membres présents l'adhésion de la commune à la SPL 30.

Vu le renouvellement du conseil municipal en date du 15 mars 2026,  
Vu le code général des collectivités territoriales,  
Vu les statuts de la SPL30,

Considérant que la commune de Lirac est actionnaire de ladite société,  
Considérant la nécessité de procéder à la désignation d'un représentant pour siéger à l'assemblée spéciale et aux assemblées générales,

Monsieur le Maire présente sa candidature.

**Le conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- DÉSIGNE M. CLEMENTE Cédric pour représenter la collectivité au sein de l'Assemblée Spéciale ainsi qu'aux Assemblées Générales (Ordinaires et Extraordinaires) de la SPL 30.
- AUTORISE son représentant à accepter toute fonction qui pourrait lui être confiée par l'Assemblée Spéciale, notamment sa présidence ou le mandat d'administrateur représentant l'Assemblée Spéciale au sein du Conseil d'Administration de la société.
- AUTORISE son représentant à accepter toutes fonctions ainsi que tous mandats spéciaux qui pourraient lui être confiés par le Conseil d'Administration ou par son Président.
- PRÉCISE que ces mandats de représentation sont exercés à titre gratuit pour la durée du présent mandat.
- CHARGE Monsieur le Maire de notifier la présente délibération devenue exécutoire à la SPL 30.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Le Maire Cédric CLEMENTE



Libération n°15/2026

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15

Date de la convocation
31/03/2026

Date d'affichage
01/04/2026

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture et publication

Village authentique



**Mairie de Lirac**  
65, rue du Pont du Nizon  
30126 Lirac

**Téléphone accueil**  
04 66 50 01 54

**Email**  
accueil@lirac.fr

**Site internet**  
www.lirac.fr

"Mon village vit et nous unit."

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**N° 16-2026**

Nature de l'acte : 5.3 Désignation de représentants

**Séance du 08 avril 2026**

DÉPARTEMENT DU GARD  
Arrondissement de Nîmes  
Canton de Roquemaure  
**COMMUNE DE LIRAC**

L'an deux mille vingt-six et le mercredi 08 avril à dix-huit heures,  
Le Conseil Municipal de la Commune de LIRAC (Gard), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur Cédric CLEMENTE,

**Présents** : CLEMENTE Cédric - FAUCHON Isabelle - LAVINA Bernard - BOINEAU Sandrine - BLANCHARD Patrick - VAUTRIN Éric - LAURENT Béatrice - HENON Patrice - FOURMANOIT Jérôme - DEFLAUX Leila - KERDAVID Olivier - JOSSIN Angélique - ASTIER Florent - BATTISTELLI Camille - COSTE Emma.

A été nommée secrétaire : FAUCHON Isabelle

**OBJET : Désignation du correspondant « Défense »**

Monsieur le Maire informe les membres présents que par suite du renouvellement des conseillers municipaux, il convient de désigner un correspondant défense.

Ce dernier a pour rôle de sensibiliser nos concitoyens aux questions de la défense.

M VAUTRIN Eric se présente comme correspondant et M FOURMANOIT Jérôme comme suppléant.

**Le conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **DECIDENT** de nommer M VAUTRIN Eric comme correspondant défense pour la commune de Lirac et M FOURMANOIT Jérôme comme suppléant.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Le Maire Cédric CLEMENTE



Village authentique



**Mairie de Lirac**

65, rue du Pont du Nizon  
30126 Lirac

**Téléphone accueil**

04 66 50 01 54

**Email**

accueil@lirac.fr

**Site internet**

www.lirac.fr

"Mon village vit et nous unit."

Délibération n°16/2026

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**N° 17-2026**

Nature de l'acte : 5.3 Désignation de représentants

**Séance du 08 avril 2026**

DÉPARTEMENT DU GARD  
Arrondissement de Nîmes  
Canton de Roquemaure  
**COMMUNE DE LIRAC**

L'an deux mille vingt-six et le mercredi 08 avril à dix-huit heures,  
Le Conseil Municipal de la Commune de LIRAC (Gard), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur Cédric CLEMENTE,

**Présents :** CLEMENTE Cédric - FAUCHON Isabelle - LAVINA Bernard - BOINEAU Sandrine - BLANCHARD Patrick - VAUTRIN Éric - LAURENT Béatrice - HENON Patrice - FOURMANOIT Jérôme - DEFLAUX Leila - KERDAVID Olivier - JOSSIN Angélique - ASTIER Florent - BATTISTELLI Camille - COSTE Emma.

A été nommée secrétaire : FAUCHON Isabelle

**OBJET : Désignation des délégués au syndicat Territoire d'Energie Gard-SMEG**

Monsieur le Maire fait part aux membres présents que suite au renouvellement du Conseil Municipal, nous devons désigner deux délégués titulaires et deux délégués suppléants au SMEG.

Il est proposé les délégués titulaires suivants : Mme LAURENT Béatrice et M FOURNAMOIT Jérôme.

Il est proposé les délégués suppléants suivants : M HENON Patrice et M CLEMENTE Cédric.

**Le conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- Décide de proposer les délégués titulaires suivants : Mme LAURENT Béatrice et M FOURNAMOIT Jérôme.
- Décide de proposer les délégués suppléants suivants : M HENON Patrice et M CLEMENTE Cédric.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Le Maire Cédric CLEMENTE



NOMBRE DE MEMBRES		
Affiliants au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15

Date de la convocation
31/03/2026

Date d'affichage
01/04/2026

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture et publication

Village authentique



**Mairie de Lirac**  
65, rue du Pont du Nizon  
30126 Lirac

**Téléphone accueil**  
04 66 50 01 54

**Email**  
accueil@lirac.fr

**Site internet**  
www.lirac.fr

"Mon village vit et nous unit."

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**N° 18-2026**

Nature de l'acte : 5.3 Désignation de représentants

**Séance du 08 avril 2026**

DÉPARTEMENT DU GARD  
Arrondissement de Nîmes  
Canton de Roquemaure  
**COMMUNE DE LIRAC**

L'an deux mille vingt-six et le mercredi 08 avril à dix-huit heures,  
Le Conseil Municipal de la Commune de LIRAC (Gard), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur Cédric CLEMENTE,

**Présents :** CLEMENTE Cédric - FAUCHON Isabelle - LAVINA Bernard - BOINEAU Sandrine - BLANCHARD Patrick - VAUTRIN Éric - LAURENT Béatrice - HENON Patrice - FOURMANOIT Jérôme - DEFLAUX Leila - KERDAVID Olivier - JOSSIN Angélique - ASTIER Florent - BATTISTELLI Camille - COSTE Emma.

A été nommée secrétaire : FAUCHON Isabelle

**OBJET : Désignation des délégués au syndicat intercommunal d'information géographique (SIIG)**

Monsieur le Maire fait part aux membres présents que par suite du renouvellement du Conseil Municipal, nous devons désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant au SIIG.

Il est proposé comme délégué titulaire suivant : M BLANCHARD Patrick.  
Il est proposé comme délégué suppléant suivant : M HENON Patrice.

**Le conseil municipal, entendu cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- Décide de proposer comme délégué titulaire : M BLANCHARD Patrick.
- Décide de proposer comme délégué suppléant : M HENON Patrice.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Le Maire Cédric CLEMENTE



Village authentique



**Mairie de Lirac**  
65, rue du Pont du Nizon  
30126 Lirac

**Téléphone accueil**  
04 66 50 01 54

**Email**  
accueil@lirac.fr

**Site internet**  
www.lirac.fr

"Mon village vit et nous unit."

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**N° 19-2026**

Nature de l'acte : 5.3 Désignation de représentants

**Séance du 08 avril 2026**

DÉPARTEMENT DU GARD  
Arrondissement de Nîmes  
Canton de Roquemaure  
**COMMUNE DE LIRAC**

L'an deux mille vingt-six et le mercredi 08 avril à dix-huit heures,  
Le Conseil Municipal de la Commune de LIRAC (Gard), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur Cédric CLEMENTE,

**Présents :** CLEMENTE Cédric - FAUCHON Isabelle - LAVINA Bernard - BOINEAU Sandrine - BLANCHARD Patrick - VAUTRIN Éric - LAURENT Béatrice - HENON Patrice - FOURMANOIT Jérôme - DEFLAUX Leila - KERDAVID Olivier - JOSSIN Angélique - ASTIER Florent - BATTISTELLI Camille - COSTE Emma.

A été nommée secrétaire : FAUCHON Isabelle

**OBJET : Désignation d'un délégué élu au comité national d'action sociale (CNAS)**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que la commune de Lirac est membre du Comité National d'Action Sociale (CNAS),  
Conformément à l'article 24 du règlement de fonctionnement du CNAS, chaque collectivité adhérente doit désigner un délégué représentant le collège des élus et désigner un délégué représentant le collège des bénéficiaires. Il est rappelé que la durée du mandat des délégués locaux est calquée sur celle des conseils municipaux et est donc de six ans.

**Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté, à l'unanimité :**

- Désigne M LAVINA Bernard comme délégué représentant le collège des élus au Comité National d'Action Sociale,
- Désigne Mme COULON Odile comme déléguée représentant le collège des bénéficiaires au Comité National d'Action Sociale.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Le Maire Cédric CLEMENTE



Village authentique



**Mairie de Lirac**  
65, rue du Pont du Nizon  
30126 Lirac

**Téléphone accueil**  
04 66 50 01 54

**Email**  
accueil@lirac.fr

**Site internet**  
www.lirac.fr

"Mon village vit et nous unit."

Délibération n°19/2026



Envoyé en préfecture le 09/04/2026  
Reçu en préfecture le 09/04/2026  
Publié le 09.04.2026  
ID : 030-213001498-20260408-DEL20\_2026-DE

Liberté • Égalité • Fraternité  
**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 20-2026

Nature de l'acte : 5.3 Désignation de représentants

Séance du 08 avril 2026

DÉPARTEMENT DU GARD  
Arrondissement de Nîmes  
Canton de Roquemaure  
**COMMUNE DE LIRAC**

L'an deux mille vingt-six et le mercredi 08 avril à dix-huit heures,  
Le Conseil Municipal de la Commune de LIRAC (Gard), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur Cédric CLEMENTE,

**Présents** : CLEMENTE Cédric - FAUCHON Isabelle - LAVINA Bernard - BOINEAU Sandrine - BLANCHARD Patrick - VAUTRIN Éric - LAURENT Béatrice - HENON Patrice - FOURMANOIT Jérôme - DEFLAUX Leila - KERDAVID Olivier - JOSSIN Angélique - ASTIER Florent - BATTISTELLI Camille - COSTE Emma.

A été nommée secrétaire : FAUCHON Isabelle

**OBJET : Désignation des délégués au syndicat du Lycée JEAN VILAR à VILLENEUVE LES AVIGNON**

VU les élections municipales en date du 15 mars 2026,

Monsieur le Maire propose de procéder à la désignation des délégués du SYNDICAT DU LYCÉE JEAN VILAR à VILLENEUVE LES AVIGNON.

Après appel à candidature par le Maire, Madame Emma COSTE et Madame DEFLAUX Leila se portent candidates.

**Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de désigner :**

- Déléguée titulaire : Mme COSTE Emma.
- Déléguée suppléante : Mme DEFLAUX Leila.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et ans susdits.

Le Maire Cédric CLEMENTE



Village authentique



**Mairie de Lirac**

65, rue du Pont du Nizon  
30126 Lirac

**Téléphone accueil**

04 66 50 01 54

**Email**

accueil@lirac.fr

**Site internet**

www.lirac.fr

"Mon village vit et nous unit."

Délibération n°20/2026

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**N° 21-2026**

Nature de l'acte : 5.3 Désignation de représentants

**Séance du 08 avril 2026**

DÉPARTEMENT DU GARD  
Arrondissement de Nîmes  
Canton de Roquemaure  
**COMMUNE DE LIRAC**

L'an deux mille vingt-six et le mercredi 08 avril à dix-huit heures,  
Le Conseil Municipal de la Commune de LIRAC (Gard), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur Cédric CLEMENTE,

**Présents** : CLEMENTE Cédric - FAUCHON Isabelle - LAVINA Bernard - BOINEAU Sandrine - BLANCHARD Patrick - VAUTRIN Éric - LAURENT Béatrice - HENON Patrice - FOURMANOIT Jérôme - DEFLAUX Leila - KERDAVID Olivier - JOSSIN Angélique - ASTIER Florent - BATTISTELLI Camille - COSTE Emma.

A été nommée secrétaire : FAUCHON Isabelle

**OBJET : Désignation des délégués au SIVU de l'Yeuseraie**

VU l'article L.5212-7 et suivant du Code Général des Collectivités Territoriales,  
VU les élections municipales en date du 15 mars 2026

Monsieur le Maire propose de procéder à la désignation des délégués au SIVU DE L'YEUSERAIE,

Après appel à candidature par le Maire, Monsieur CLEMENTE Cédric se porte candidat pour être délégué titulaire et Monsieur KERDAVID Olivier se porte candidat pour être délégué suppléant.

Le Maire fait procéder à un scrutin secret à la majorité absolue, en application du Code Général des Collectivités Territoriales. Le vote s'effectue à bulletins secrets. Le dépouillement donne les résultats suivants :

Nombre de bulletins dans l'urne : 15  
Bulletins blancs ou nuls : 0  
Nombre de suffrages exprimés : 15

Monsieur **CLEMENTE Cédric** ayant obtenu la majorité absolue est déclaré élu comme membre **titulaire** du SIVU DE L'YEUSERAIE.

Monsieur **KERDAVID Olivier** ayant obtenu la majorité absolue est déclaré élu comme membre **suppléant** du SIVU DE L'YEUSERAIE.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Le Maire  
Cédric CLEMENTE



NOMBRE DE MEMBRES		
Affiliés au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15

Date de la convocation
31/03/2026

Date d'affichage
01/04/2026

Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture et publication

Village authentique



Mairie de Lirac  
65, rue du Pont du Nizon  
30126 Lirac

Téléphone accueil  
04 66 50 01 54

Email  
accueil@lirac.fr

Site internet  
www.lirac.fr

"Mon village vit et nous unit."



Envoyé en préfecture le 09/04/2026  
Reçu en préfecture le 09/04/2026  
Publié le 09 04 2026  
ID : 030-213001498-20260408-DEL22\_2026-DE

Liberté • Égalité • Fraternité

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

## DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL N° 22-2026

Nature de l'acte : 5.3 Désignation de représentants

Séance du 08 avril 2026

DÉPARTEMENT DU GARD  
Arrondissement de Nîmes  
Canton de Roquemaure  
**COMMUNE DE LIRAC**

L'an deux mille vingt-six et le mercredi 08 avril à dix-huit heures,  
Le Conseil Municipal de la Commune de LIRAC (Gard), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur Cédric CLEMENTE,

**Présents :** CLEMENTE Cédric - FAUCHON Isabelle - LAVINA Bernard - BOINEAU Sandrine - BLANCHARD Patrick - VAUTRIN Éric - LAURENT Béatrice - HENON Patrice - FOURMANOIT Jérôme - DEFLAUX Leila - KERDAVID Olivier - JOSSIN Angélique - ASTIER Florent - BATTISTELLI Camille - COSTE Emma.

A été nommée secrétaire : FAUCHON Isabelle

### OBJET : Désignation des représentants au sein de l'association des communes forestières

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que la Commune est adhérente à l'Association des communes forestières du département du Gard. A ce titre, il convient de désigner un délégué titulaire et un délégué suppléant.

L'Association a pour objet l'étude et la défense de tous les intérêts de la propriété foncière en général.

#### Après en avoir délibéré, le Conseil municipal, à l'unanimité :

- Décide de désigner :
  - Monsieur Cédric CLEMENTE délégué titulaire.
  - Monsieur HENON Patrice délégué suppléant.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et ans susdits.

Le Maire Cédric CLEMENTE



Village authentique



#### Mairie de Lirac

65, rue du Pont du Nizon  
30126 Lirac

#### Téléphone accueil

04 66 50 01 54

#### Email

accueil@lirac.fr

#### Site internet

www.lirac.fr

"Mon village vit et nous unit."

Délibération n°22/2026

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL  
N° 23-2026**

Nature de l'acte : 7.5 Subventions

**Séance du 08 avril 2026**

DÉPARTEMENT DU GARD  
Arrondissement de Nîmes  
Canton de Roquemaure  
**COMMUNE DE LIRAC**

L'an deux mille vingt-six et le mercredi 08 avril à dix-huit heures,  
Le Conseil Municipal de la Commune de LIRAC (Gard), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du conseil municipal, sous la Présidence de Monsieur Cédric CLEMENTE,

**Présents :** CLEMENTE Cédric - FAUCHON Isabelle - LAVINA Bernard - BOINEAU Sandrine - BLANCHARD Patrick - VAUTRIN Éric - LAURENT Béatrice - HENON Patrice - FOURMANOIT Jérôme - DEFLAUX Leila - KERDAVID Olivier - JOSSIN Angélique - ASTIER Florent - BATTISTELLI Camille - COSTE Emma.

A été nommée secrétaire : FAUCHON Isabelle

NOMBRE DE MEMBRES		
Afférents au Conseil Municipal	En exercice	Qui ont pris part à la délibération
15	15	15

Date de la convocation
<b>31/03/2026</b>

Date d'affichage
<b>01/04/2026</b>

Acte rendu exécutoire  
après dépôt en Préfecture  
et publication

**OBJET : Délibération portant sur une demande de subvention concernant des travaux de restauration et/ou valorisation de patrimoines vernaculaires de la Sainte Baume au CD 30**

Monsieur le Maire, rappelle au Conseil Municipal de sa volonté de mettre en avant ainsi que de réhabiliter le site et l'Hermitage en partenariat avec l'association des amis de la Sainte Baume.

Il est rappelé que ces opérations peuvent être subventionnées par le Département.

C'est dans ce cadre que cette année l'association souhaiterait remettre en état la cloche de la Sainte Baume.

Le coût total des travaux s'élève à 6 577.20 € ttc soit 5 261.76 € ht.

M le Maire propose de demander une aide auprès du Conseil Départemental du Gard dans le cadre du dispositif des travaux de restauration et/ou valorisation de patrimoines vernaculaires.

**Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Municipal décide :**

- **De solliciter** le Conseil Départemental la subvention fixée par la délibération susvisée
- **D'autoriser** M le Maire à signer tous les documents afférents à cette délibération.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et ans susdits.

Le Maire  
Cédric CLEMENTE



Village authentique



**Mairie de Lirac**  
65, rue du Pont du Nizon  
30126 Lirac

**Téléphone accueil**  
04 66 50 01 54

**Email**  
accueil@lirac.fr

**Site internet**  
www.lirac.fr